



Le 1<sup>er</sup> septembre 2024

## **Après les élections européennes et législatives de juin et juillet 2024**

### **Les clefs de la parité en Occitanie, en France, ainsi qu'au sein de l'exécutif communautaire**

Entre le 24 juin et le 8 juillet 2024, l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie a réalisé trois études sur la place des femmes aux élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024 dans les 49 circonscriptions de notre Région. L'Association a poursuivi ses travaux par un éclairage sur l'évolution de la parité au sein des organes de commandement de l'Assemblée nationale présidée par Yaël Braun-Pivet. Enfin, au 30 août 2024, dernier jour fixé aux Etats membres de l'Union européenne pour soumettre leurs candidat.es aux postes de Commissaires européens, elle a analysé le possible de la représentation des femmes au sein de l'exécutif communautaire présidé par Ursula von der Leyen, alors que l'on compte treize femmes dans la commission sortante.

#### **1) Les candidatures au premier tour des législatives anticipées (30 juin 2024)**

Dans un premier temps, nous avons examiné la place accordée aux femmes par chacune des cinq formations politiques identifiées par le ministère de l'intérieur, département par département. Globalement, l'Occitanie, en progression par rapport à 2022 dénombreait 45% de candidates, **quatre points au-dessus de la moyenne France entière (41%)**. Sans toutefois céder à l'exigence de parité.

Au classement des départements, huit départements sur treize dépassaient les moyennes régionales et nationales et progressaient par rapport à 2022. L'Ariège (+ 15% de candidates par rapport à 2022) et l'Hérault (Montpellier) élaient **deux députées dès le premier tour**.

Quant aux partis, le record des candidatures féminines revenait sans surprise à Lutte Ouvrière (57%) ; les Républicains, toujours au plus bas, chutaient à moins d'un quart de représentation féminine.

[>> Lire le communiqué](#) du 24 juin 2024

#### **2) Les candidatures au deuxième tour : vers une Assemblée plus féminisée ? (7 juillet 2024)**

La proportion de femmes encore en lice au deuxième tour favorise plus ou moins les chances d'obtenir des élus.

L'Occitanie ne perd pas pied. **La Région se stabilise au niveau des 45% déjà obtenus au scrutin du 30 juin**. Elle progresse par rapport aux élections de 2017 et 2022.

L'analyse comparative de la part des femmes et des hommes qui passaient le filtre du premier tour devait permettre d'identifier les départements qui leur étaient les plus favorables. L'étude révèle **qu'une très large majorité d'entre eux dont l'Aveyron (12,50%), suivi de près de l'Aude et le Tarn (16,67%)** faisaient plutôt figure de mauvais élève.

Du côté des partis et formations politiques, **la déception venait, comme pour le premier tour du Bloc de Gauche (39,47%)** qui peinait à se hisser au niveau du Rassemblement national /Républicains (40,43%).

[>> Lire le communiqué](#) du 03 juillet 2024

### 3) Les élues à l'Assemblée nationale : la Région résiste encore !

Notre troisième étude a porté sur les femmes élues à l'Assemblée nationale le 7 juillet 2024.

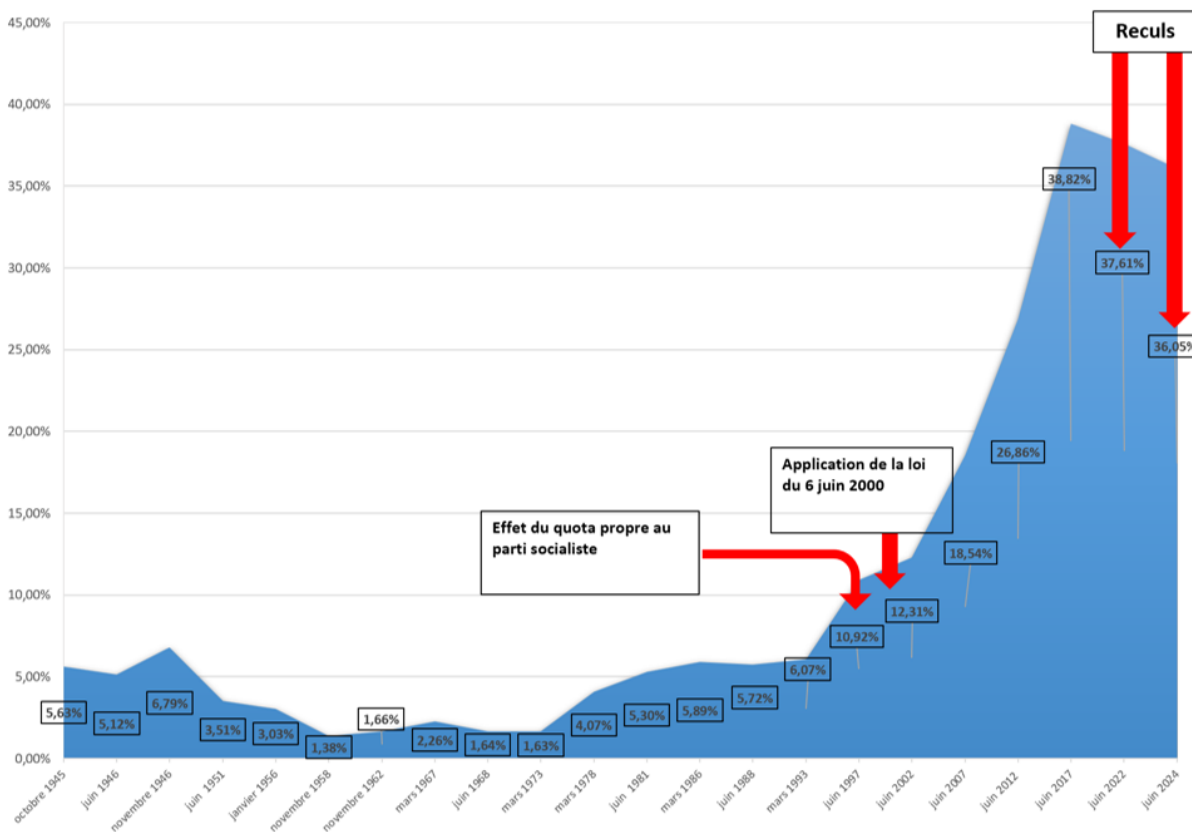
En France, la parité est en recul.

Aux élections de juin 2017 et juin 2022, les femmes représentaient près de 38% des députés, en progression constante depuis la première application de la loi sur la parité du 6 juin 2000. Cinquante ans après la Libération dont nous célébrons aujourd'hui les 80 ans, elles apparaissaient toujours comme des intruses à la Représentation nationale (6% de femmes députées - voir infra).

Entre 1997 et 2002, la parité a davantage progressé sous l'effet de l'application par le PS, d'un quota intra partisan de 30 % de femmes candidates dans des circonscriptions «réservées» (+4.85%), qu'entre 2002 et 2007, premières élections à l'Assemblée nationale régies par la loi sur la parité du 6 juin 2000 (+1.39%).

Ce qui prouve que la seule volonté politique prime sur les effets d'une loi à caractère purement interprétatif.

### Part des femmes à l'Assemblée nationale depuis 1945



Sources : Assemblée nationale, juillet 2024

Les chiffres figurant ci-dessus ne tiennent pas compte des modifications entérinées en cours de législature, et sont ceux obtenus lors des élections générales.

Cette tendance à la baisse se confirme aussi en Occitanie : de 42,9% de femmes députées en 2022, on chute aujourd'hui à 39 % d'élues. Cependant, **l'Occitanie résiste encore puisqu'elle élit un pourcentage de députées supérieur de près de trois points à celui de la France entière**. Elle confirme son avance de 2017.

On peut alors se demander, si les partis et groupements politiques y auraient été plus vertueux ? Ou bien s'ils auraient été influencés par un fait unique en France : la présence<sup>1</sup>, sur le territoire régional, de femmes à la tête de cinq (Ariège, Aude, Gard, Lozère, Pyrénées-Orientales) des treize départements d'une Région, l'Occitanie, elle-même dirigée par une présidente, Carole Delga ?

[>> Lire le communiqué](#) du 08 juillet 2024

[>> Lire](#) **Assemblée nationale : "Moins renouvelée, moins paritaire", article de Ludovic Trabuchet dans Midi Libre (10 juillet 2024)**

Cf. Annexe 1 : Synthèse de la parité en Occitanie 2024 « Femmes élues en Occitanie » Résultats sortis des urnes - Juillet 2024 (infographie)

Cf. Annexe 2 : Part des femmes à l'Assemblée nationale depuis 1945 - Juillet 2024 (infographie)

#### **4) Un renouvellement assez contrasté aux postes clefs de l'Assemblée nationale**

Jusqu'à la mi-août, L'Observatoire de la parité a poursuivi son étude sur l'évolution de la parité au sein des organes de commandement de l'Assemblée nationale. Les résultats de cette analyse mettent en lumière **une réalité contrastée**.

**Le nombre de femmes à l'Assemblée nationale diminue encore**. Seulement 208 vont siéger à l'issue des élections législatives anticipées. Elles étaient 215 en 2022, et 224 en 2017. Ce qui conduit le Quotidien national de référence, *Le Monde*, à enfoncer le clou dans son édition du 23 août 2024 : « *Cette baisse est une curiosité par rapport aux Parlements des autres pays, où les effectifs se féminisent* ».

Les nouvelles députées parviennent cependant à se distinguer dans certains postes de responsabilité. Yaël Braun-Pivet, la première femme à présider l'Assemblée nationale est réélue au perchoir ; le bureau, composé de douze secrétaires, trois questeurs et six vice-présidents sera composé à 62 % de femmes.

Pour **Geneviève Tapie, Présidente de l'Observatoire**, « *si les femmes sont majoritaires, - et c'est une première ! - au bureau ; si elles trustent - et c'est du jamais vu ! - les trois postes de questeurs... , en revanche, la répartition des présidences de commission comme le choix des rapporteurs des budgets me laissent perplexes : les hommes semblent se tailler la part du lion dans le conceptuel des commissions parlementaires, aux finances, à la défense, aux affaires étrangères et aux affaires économiques ainsi qu'à la commission des lois, laissant aux femmes le développement durable, l'éducation, ainsi que la gestion du quotidien au sein du bureau. Au final, six des huit présidences de commission (dont les affaires sociales qui échoient exceptionnellement à un député) reviennent à des hommes ; ainsi d'ailleurs que les deux rapporteurs, du Budget de l'Etat et du Budget de la Sécurité sociale... ».*

Les femmes perdent alors sur tous les tableaux : recul de leur représentation numérique et de leur poids politique dans la nouvelle Assemblée, **très forte régression au niveau des**

---

<sup>1</sup> Au 7 juillet 2024.

## **présidences de Commission et abandon de leur qualification pour des responsabilités à caractère plus régalien.**

Faut-il alors, changer les lois pour enrayer cet affaissement de la parité ?

La réponse réside dans la Loi constitutionnelle n° 99-569 du 8 juillet 1999 relative à l'égalité entre les femmes et les hommes qui « **favorise** » l'égale représentation des femmes et des hommes dans les mandats et les fonctions mais ne la « **garantit** » pas. En laissant ainsi aux partis et aux formations politiques, que l'augmentation des pénalités pour non-respect de la parité ne rebute pas, le champ libre à l'interprétation de la législation au gré des circonstances politiques et des intérêts partisans.

En témoigne aujourd'hui le recul de la parité depuis les législatives anticipées : 64% des députés issus des élections de juillet sont des hommes, dont les partis justifient l'élection par « *l'urgence* d'une campagne éclair » ! (*Le Monde*, 23 août 2024).

Dès lors, une nouvelle modification constitutionnelle s'impose pour « garantir » la parité au lieu de simplement espérer la « favoriser ». Et graver dans le marbre de la loi fondamentale un évitement des effets d'une loi, qui, par son caractère purement interprétatif, favorise de facto la mise en place de stratégies de contournement de la parité.

Soulignons qu'aux élections européennes - dont les listes nationales contraintes à une stricte obligation de parité alternée pour être déclarées recevables-, la France a envoyé 49,6% d'eurodéputées au Parlement européen.

### **5) Régression de la parité au sein de la Commission européenne**

La France avait été le 6 juin 2000, le premier pays au monde à instaurer une loi sur la parité. Cette idée d'égale représentation et d'égale participation des femmes et des hommes, d'inspiration communautaire avait été promue, soutenue et développée avec l'appui d'un Réseau d'expertes constitué dès le début des années 1990 par la Commission européenne.

Cependant, force est de constater aujourd'hui la menace d'une régression de la parité au sein du prochain exécutif communautaire **si les candidat.es présentés par les Etats membres étaient confirmés par le Parlement européen**. Ainsi, la nouvelle Commission présidée par Ursula von der Leyen compterait le plus faible nombre de femmes depuis 2004 avec sept femmes sur vingt-sept commissaires, soit moins de 30%.

Rappelons, qu'en 2019, trois personnalités respectivement proposées par la France, la Roumanie et la Hongrie avaient été refusées par le Parlement au motif d'altérer l'équilibre paritaire au sein du groupe des vingt-sept commissaires européens. En 2020, l'exécutif communautaire dénombrait 48% de femmes (treize femmes et quatorze hommes).

Force est de constater encore que **la plupart des Etats membres n'ont pas répondu positivement à la demande d' Ursula von der Leyen ; elle avait demandé à chacun d'entre eux de lui proposer deux personnalités parmi lesquelles elle aurait pu choisir celui ou celle qui lui aurait permis de composer au final une Commission européenne paritaire**. C'est regrettable.

Car, en vertu de l'article 2 du traité sur l'Union européenne, **l'égalité constitue une valeur fondatrice de l'Union et est commune aux États membres** dans une société caractérisée par l'égalité entre les femmes et les hommes. En vertu de l'article 3, paragraphe 3, du traité sur l'Union européenne, **l'Union doit promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes**.

L'égalité entre les hommes et les femmes au sein de l'Union européenne est prévue dès l'origine par **l'article 119 du Traité de Rome**. Si des progrès substantiels ont été réalisés depuis 1957, **l'Europe est aussi un levier pour son voisinage immédiat**.

Néanmoins, le pourcentage de femmes (38,75%) au Parlement européen a baissé pour la première fois le 9 juin 2024 depuis quarante-cinq ans. Et même s'il s'agit d'une baisse limitée à 1%, c'est la première fois encore que la tendance à la hausse vers la parité n'a pas eu lieu. C'est aussi regrettable.

Reste en conclusion le recours à cet « imaginaire « **viriliste** » du pouvoir », selon Sandrine Lévêque, professeure de science politique à l'université de Lille, et citée par *Le Monde* du 23 août 2024.

---

Contact : Geneviève Tapié [emc.tapie.genevieve@wanadoo.fr](mailto:emc.tapie.genevieve@wanadoo.fr)

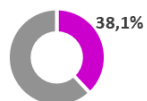
<https://observatoire-parite-occitanie.fr/>

## Femmes élues en Occitanie

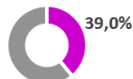
### Résultats sortis des urnes – Juillet 2024

#### Parlement

Sénatrices  
Elections 2023

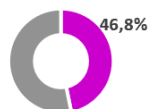


Députées  
Elections 2024



#### Conseil Régional

Elues  
Elections 2021

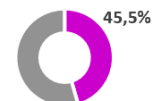


Vice-présidentes  
Elections 2021

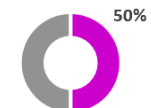


#### CESER (Conseil Economique, Social et Environnemental)

Membres  
Renouveau 2023



Bureau  
Renouveau 2023

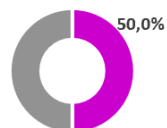


Vice-présidentes  
Renouveau 2023

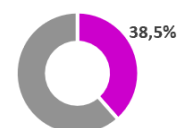


#### Conseils Départementaux

Elues  
Elections 2021\*



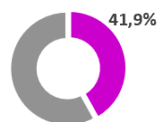
Présidentes  
Elections 2021



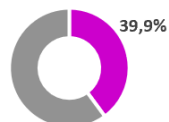
\*En 2020, cinq des treize conseils départementaux sont présidés par une femme : Ariège, Aude, Gard, Lozère, Pyrénées-Orientales

#### Conseils Municipaux

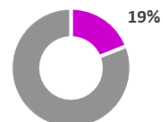
Elues  
Elections 2020



Adjointes  
Elections 2020

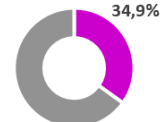


Maires  
Elections 2020

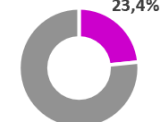


#### Assemblées Intercommunales

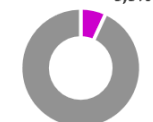
Elues  
Elections 2020



Vice-présidentes  
Elections 2020

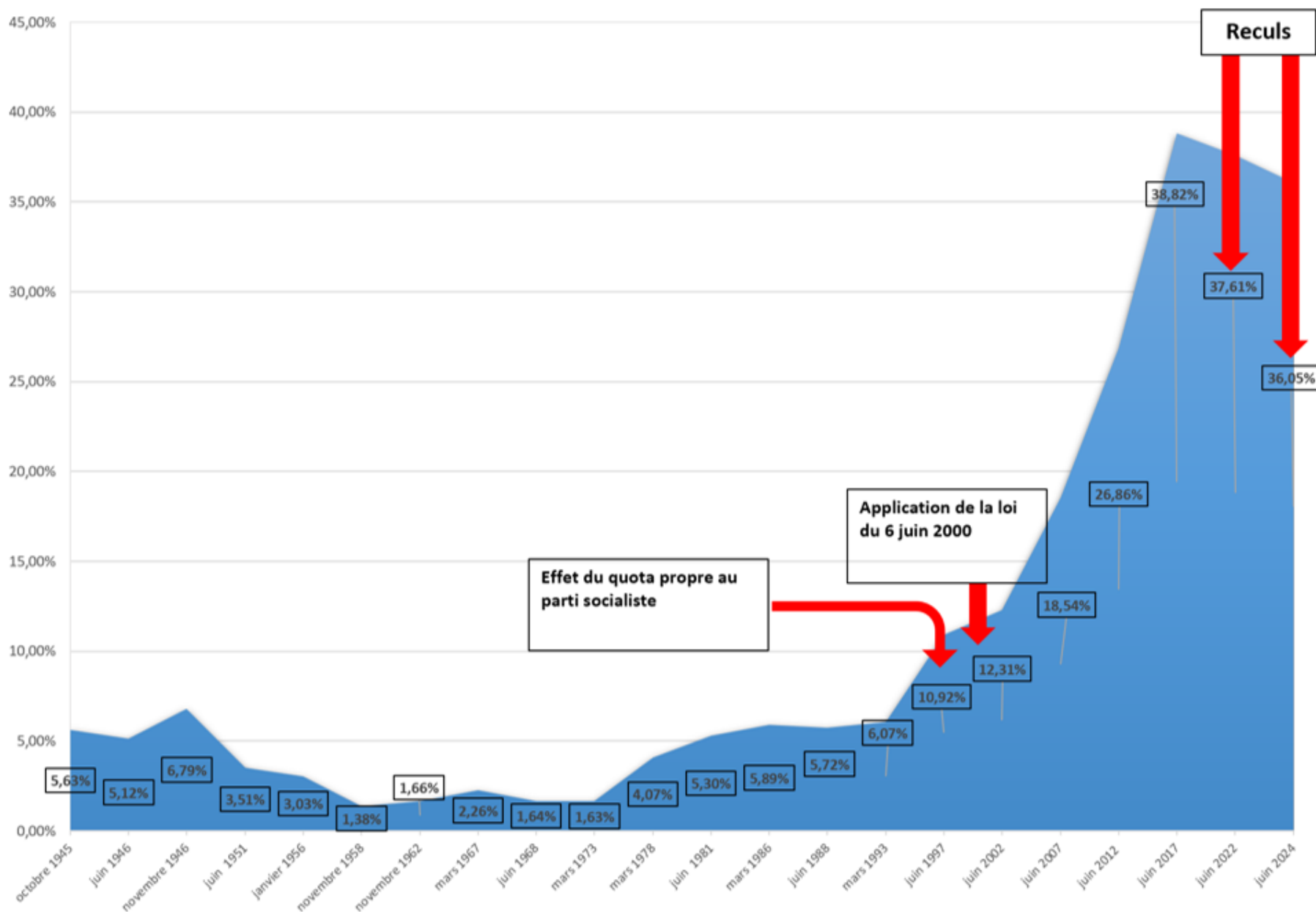


Présidentes  
Elections 2020



Source : Observatoire régional de la parité d'Occitanie – 2024 (Ministère de l'Intérieur- Répertoire National des Elus).

## Part des femmes à l'Assemblée nationale depuis 1945



Sources : Assemblée nationale, juillet 2024